



## BUREAU DELIBERATIF

Séance du 26 août 2022  
Procès-verbal

L'an deux mille vingt deux, le vingt six août, à 09 Heures 00, à Montreuil-le-Gast (1, La Metairie), le Bureau Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de **Monsieur Claude JAOUEN, Président de la Communauté de Communes Val d'Ille – Aubigné.**

### Présents :

<u>Melesse</u>	JAOUEN Claude	Président
<u>Gahard</u>	LAVASTRE Isabelle	1ère vice -présidente
<u>La Mezière</u>	GORIAUX Pascal	2ème vice-président
<u>Feins</u>	FOUGLE Alain	3ème vice-président
<u>Langouet</u>	DUBOIS Jean-Luc	4ème vice-président
<u>Montreuil-le-Gast</u>	HENRY Lionel	5ème vice-président
<u>Saint-Aubin-d'Aubigné</u>	RICHARD Jacques	6ème vice-président
<u>Guipel</u>	JOUCAN Isabelle	7ème vice-présidente
<u>Saint-Medard-sur-Ille</u>	BOURNONVILLE Noël	8ème vice-président
<u>Mouazé</u>	BOUGEOT Frédéric	9ème vice-président
<u>Montreuil-sur-Ille</u>	EON-MARCHIX Ginette	10ème vice-présidente
<u>Sens de Bretagne</u>	MOREL Gérard	Conseiller délégué
<u>Vignoc</u>	HOUITTE Daniel	Conseiller délégué

### Absents :

<u>Montreuil-sur-Ille</u>	TAILLARD Yvon	Conseiller délégué
<u>Saint-Gondran</u>	LARIVIERE-GILLET Yannick	Conseiller délégué
<u>Saint-Symphorien</u>	DESMIDT Yves	Conseiller délégué
<u>Vieux-Vy-sur-Couesnon</u>	DEWASMES Pascal	11ème vice-président

**Secrétaire de séance :** Monsieur HENRY Lionel

Approbation du procès-verbal de la réunion du 3 juin et 1er juillet 2022 à l'unanimité.

---

**N° B\_DEL\_2022\_108**

---

**Objet** Technique  
Épicerie solidaire - Contrat de location d'un modulaire pour 3 ans

Par décision en date du 08/07 dernier, pour les besoins du service "épicerie solidaire", le président a validé la réservation d'un Portakabin pour une période d'un an avec prise d'effet estimé au 1<sup>er</sup> Octobre pour un coût de 915,25€ HT/ mois soit 10 983 € TTC annuel. Les caractéristiques du modulaire étant les suivantes :

Surface de 66 m<sup>2</sup> (18m x 3,75m) comprenant

- 2 bureaux de 10 m<sup>2</sup> ou 1 bureau et un espace de stockage
- un espace de distribution de 46 m<sup>2</sup>

La proposition de Portakabin est la suivante :

- Forfait Installation : 2754,80 € HT
- Forfait Démontage : 2754,80 € HT
- Dossier de permis de construire ERP: 1909 € HT
- Location sur 3 ans : 915,25 € HT/mois soit 10 983 € HT/an
- Option Rampe PMR : 355 €/mois HT soit 4 260 € HT/an

L'option rampe n'est pas retenue

Un contrat sur 1 an a été signé par le Président le 8 juillet 2022 avec Portakabin afin de réserver un modulaire pour une installation début Octobre mais il est souhaité une location sur 3 ans

Monsieur le Président propose d'attribuer un contrat global de 3 ans par extension de 2 années au contrat initial, à l'entreprise PORTAKABIN pour un montant total de 40367,60 € HT (location pour 3 ans + frais d'installation, de démontage et permis de construire)

**Débat :**

*Il est demandé si le permis de construire est déposé. Le Président répond que cela va être vérifié.*

*Madame Isabelle LAVASTRE demande si l'ouverture est prévue pour le mois d'octobre ? Le Président répond que c'est bien l'objectif.*

---

**Vu** le code de la commande publique,

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté **à l'unanimité** :

**ATTRIBUE** un contrat global de 3 ans par extension de 2 années au contrat initial, à l'entreprise PORTAKABIN pour un montant total de 53 147,60 € HT (location pour 3 ans + frais d'installation, de démontage et permis de construire)

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

---

**N° B\_DEL\_2022\_109**

---

**Objet** Développement économique  
Concours CRISALIDE Eco-activités - Subvention 2022

Les Centres européens d'entreprise et d'innovation (CEEI) sont des organismes de soutien aux PME et aux entrepreneurs innovants reconnus par la Commission européenne sur base d'une certification de qualité qui permet l'obtention du label européen. Investis d'une mission d'intérêt public, ils sont constitués par les principaux acteurs économiques d'une zone ou d'une région pour offrir une gamme de services intégrés d'orientation et d'accompagnement de projets de PME innovantes, et contribuer ainsi au développement régional et local.

L'association Bretagne Compétitivité dont le siège social se situe 1A rue Louis Braille à Saint-Jacques-de-la-Lande (35) est labellisée CEEI. En tant que Centre Européen d'Entreprise et d'Innovation, l'association est membre du réseau européen

European BIC Network (EBN). Investie d'une mission d'intérêt public, Bretagne Compétitivité soutient la création d'entreprises innovantes et accompagne les entreprises existantes dans leur développement. L'association porte notamment le concours CRISALIDE sur le thème des éco-activités, visant à challenger et valoriser les projets innovants.

« Bretagne Compétitivité conseille les PME industrielles et de services aux entreprises, aux étapes clés de leur développement (création, croissance, diversification, croissance externe, transmission) pour les aider à consolider leurs projets d'innovation, s'adapter aux évolutions de leurs marchés et accélérer leur développement. Bretagne Compétitivité, en tant que structure d'appui au développement économique des PME bretonnes innovantes, porte le dispositif CRISALIDE sur le thème des éco-activités. CRISALIDE éco-activités accélère l'émergence de projets innovants sur notre territoire, créateurs d'emplois et de valeur. L'objectif est d'accompagner et de valoriser ces projets porteurs de développement économique pour le Grand Ouest. Bretagne Compétitivité s'appuie sur un ensemble de partenaires pour le déployer. »

BRETAGNE COMPÉTITIVITÉ s'engage à :

- Inviter le Val d'Ille-Aubigné aux différentes étapes du dispositif (exemples : jury de sélection des lauréats, remise des prix, rendez-vous partenaires ...);
- Organiser des mises en relation avec les entreprises et porteurs de projets candidats ;
- Offrir de la visibilité au Val d'Ille-Aubigné sur les éléments de communication de Crisalide éco-activités.

Monsieur le Président propose :

- d'établir un partenariat avec Bretagne Compétitivité dans le cadre du dispositif Crisalide éco-activités,
- de verser une contribution financière d'un montant de 6 600 € TTC pour l'édition 14 du concours (2022)
- de l'autoriser à signer tous document relatif à l'exécution de la présente délibération

#### **Débat :**

*Il est débattu de l'impact de cet événement sur l'attractivité économique du territoire et l'accueil de porteurs de projets. Même s'il est difficilement mesurable, les élus conviennent de l'intérêt d'y participer. Il est rappelé que la participation du territoire a débuté en 2014 (ex-Pays d'Aubigné).*

---

**Vu** les statuts de la Communauté de communes Val d'Ille-Aubigné notamment en matière d'actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L 4251-17 du CGCT,

**Vu** les crédits inscrits au BP 2022 à l'article 6281,

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté **à l'unanimité :**

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention de partenariat Crisalide éco-activités entre la Communauté de communes Val d'Ille-Aubigné et le C.E.E.I. Bretagne Compétitivité (en annexe) et tous document relatif à l'exécution de la présente délibération

**ATTRIBUE** une subvention de 6 600 € TTC au titre du dispositif Crisalide – Eco-activités, édition 2022,

**PRÉCISE** que le versement sera effectué sur appel de fonds.

---

#### **N° B\_DEL\_2022\_110**

<b>Objet</b>	Solidarité
	CLIC Ille et Illet - Cotisation 2022

L'Association CLIC de l'Ille et de l'Illet a pour but de participer à toute action contribuant à développer et à améliorer l'accueil, l'information, la prise en compte, le soutien et le suivi des personnes âgées et handicapées sur les communes du Val d'Ille-Aubigné et 4 communes de Rennes Métropole.

Monsieur le Président expose la demande de participation formulée par l'association :

Participation forfaitaire 0,35€/hab (36885 hab)= 12 910 €

Subvention de fonctionnement = 2 500 €

Monsieur le Président propose de valider la contribution 2022 au CLIC de l'Ille et de l'Illet d'un montant de 15 410 € Le versement se fera en une seule fois après demande du bénéficiaire.

---

**Vu** la demande de participation formulée par l'organisme,  
**Vu** les statuts de l'association dont le siège social est situé à Saint Aubin d'Aubigné, 1 place du Marché,  
**Vu** les crédits inscrits au Budget Primitif 2022,

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté **à l'unanimité** :

**DÉCIDE** du versement de la contribution au titre de l'année 2022 de 15 410 € au Clic de l'Ille et de l'Illet.,

**PRÉCISE** que le versement se fera en une seule fois après demande du bénéficiaire,

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document se rapportant à l'exécution de cette délibération.

---

**N° B\_DEL\_2022\_111**

**Objet** Environnement  
Association AILE - Cotisation 2022

L'association AILE (Association d'Initiatives Locales pour l'Énergie et l'Environnement) est une agence locale de l'énergie créée en 1995 dans le cadre du programme SAVE de l'Union Européenne par l'ADEME Bretagne et les CUMA (Coopératives d'Utilisation de Matériels Agricoles) de l'Ouest.

AILE est spécialisée dans la maîtrise de l'énergie et les énergies renouvelables en milieu agricole et rural. Ses activités sont principalement :

- des études et actions de valorisation de la biomasse (Plan Énergie Bois, Méthanisation, cultures énergétiques...)
- des actions dans le domaine des économies d'énergie liées au matériel agricole.

Dans le cadre de programmes européens, AILE est mandatée pour expérimenter différents projets dans le domaine des énergies renouvelables, de la maîtrise des énergies et ceci dans le cadre de projets de développement local.

Monsieur le Président propose de valider la cotisation pour 2022 s'élevant à 200 €.

---

**Vu** les statuts de l'association AILE dont le siège social est situé 73 rue de Saint Briec à RENNES,

**Vu** la délibération n°137/2019 validant l'adhésion de la communauté de communes à l'association AILE

**Vu** les crédits inscrits au budget principal 2022,

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté **à l'unanimité** :

**VALIDE** le versement de la cotisation 2022 d'un montant de 200 € à l'association AILE,

**PRÉCISE** que le versement se fera en une seule fois après demande du bénéficiaire,

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document se rapportant à l'exécution de cette délibération.

---

**N° B\_DEL\_2022\_112**

**Objet** Environnement  
Observatoire de l'Environnement en Bretagne - Cotisation 2022

Depuis 2021, la Communauté de communes adhère à l'Observatoire de l'Environnement en Bretagne (OEB). Cette adhésion permet à l'ensemble des communes du territoire de bénéficier des services de l'OEB.

L'adhésion est conditionnée au paiement d'une cotisation de 1908,00€ au titre de l'année 2022.

Monsieur le Président propose de renouveler l'adhésion pour l'année 2022.

**Débat :**

*Monsieur Frédéric BOUGEOT insiste sur le fait que de nombreuses données environnementales sont disponibles et accessibles également aux communes du Val d'Ille-Aubigné.*

---

**Vu** les statut de l'Observatoire de l'Environnement en Bretagne (47 avenue des Pays-Bas à Rennes), Groupement d'Intérêt public, chargé de réaliser des démarches d'observation régionales et locales visant à développer et diffuser les connaissances sur l'état régional de l'environnement, et suivre son évolution au profit de tous les territoires et de leurs citoyens.

**Considérant** que l'OEB souhaite développer l'aide à l'appropriation des données et les services aux territoires

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté **à l'unanimité :**

**VALIDE** le versement de la cotisation 2022 d'un montant de 1 908,00€, à l'Observatoire de l'Environnement en Bretagne,

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

Le secrétaire de séance  
Monsieur HENRY Lionel

Le Président  
Monsieur Claude JAOUEN, Président